

### LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES, COMPTE TENU DE LA GRÈVE DES INSPECTEURS, POUR LE RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE PILOTAGE

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur l'Orateur, ma question qui vient compléter celle qu'a posée hier le député de Wellington s'adresse au ministre des Transports. Il y a quelque deux semaines ou plus, le député de Huron-Middlesex a lui aussi posé une question concernant les licences accordées aux aviateurs civils. Ma question concerne le fait que, lorsque le ministre a répondu au député de Huron-Middlesex, il a dit ce qui suit et qui est rapporté à la page 14802 du *hansard*:

Néanmoins on prend actuellement des mesures pour régler la situation.

Étant donné qu'il y a un arriéré de milliers de demandes, le ministre peut-il nous dire précisément quelles initiatives ont été prises et s'il envisage de revenir à l'ancien procédé, simple et pratique, qui permettait aux instructeurs qualifiés d'accorder les licences?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, certaines initiatives ont été prises lorsqu'il y avait d'importants retards, y compris le prolongement supplémentaire de 30 jours des licences en attendant la réception d'un nouvel examen médical valable. Il sera toutefois difficile de prendre d'autres initiatives en raison des conséquences sur l'ensemble du système de sécurité aérienne. Nous examinons un ou deux autres éléments du système de licences, mais je ne peux rien promettre aux personnes touchées par la grève actuelle avant la reprise du travail.

**M. McKenzie:** Monsieur l'Orateur, en guise de rappel au Règlement, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale. Je lui ai demandé s'il allait y avoir des propositions sérieuses et il a répondu négativement. J'ai entre les mains un télex envoyé par le général Dextraze, directeur du personnel de la défense à M. Patrick, président de la société Patrick Consultants Limited. Le télégramme se lit ainsi:

Suite à notre conversation d'hier, je voudrais que vous soumettiez une nouvelle proposition pour remplacer l'Argus, jeudi prochain au quartier général de la Défense nationale. Votre proposition devrait avoir les caractéristiques suivantes:

Le général Dextraze énumère ensuite une liste de caractéristiques que M. Patrick devra lui présenter jeudi prochain. Le ministre est-il au courant de cela ou ne s'agit-il pas là d'une proposition sérieuse?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Brisco:** Monsieur l'Orateur, je ne conteste pas à la présidence le droit de refuser une question supplémentaire—ce n'est pas la raison de mon rappel au Règlement, même s'il faisait suite à une série d'événements—mais si un député fait une remarque sur l'absence d'un ministre, ce qui est nécessairement très fréquent de nos jours, et que ce dernier prétende ensuite que le député n'a pas fait sa besogne en ne lui envoyant pas de préavis, j'estime alors que cet avis est superflu, puisque de toute façon le ministre n'est pas à la Chambre.

**M. l'Orateur:** Le problème du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), c'est qu'au lieu de poser une question, il a fait une représentation au nom de l'un de ses commettants. Il est difficile d'autoriser ce genre d'intervention au cours de la période des questions, même si cela est toléré de temps à autre; la question du député est donc au compte rendu. J'ai coupé la parole au député parce qu'il s'était engagé dans une discussion—ce qui arrive assez souvent d'ailleurs—alors que d'autres attendaient pour poser des questions

### Travaux de la Chambre

plus générales. La question figurera au *hansard* et, dans les circonstances, c'est suffisant, puisque le député faisait une représentation au nom d'un commettant.

**M. Richardson:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je sais que la période des questions est terminée, mais étant donné la question qui a été posée, je veux simplement préciser que j'étais évidemment au courant de la lettre du général Dextraze mais cela ne change en rien la réponse que j'ai donnée. Nous n'avons pas reçu d'offre ferme.

**M. Whittaker:** Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement vise la décision que vous avez prise en disant que la question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture était hypothétique. Il s'agit d'une question dont on se préoccupe véritablement et dont on discute. Je parle de la question que j'ai posée à savoir si oui ou non, à cause de la quarantaine relative à la fièvre catarrhale dans cette région...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Que le député en convienne ou non, il demandait au ministre s'il serait prêt à agir rapidement si l'une des deux choses se produisait. Dans ses termes et dans son essence, la question est hypothétique et je ne vois pas comment la présidence aurait pu en décider autrement. Quoi qu'il en soit, la période des questions est terminée.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DES ORDONNANCES DU DIRECTEUR RELATIVES AU CONSEIL SCOLAIRE DU COMTÉ DE WENTWORTH ET AU CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES SÉPARÉES DU DISTRICT DE SUDBURY

**L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, de deux ordonnances rendues par le Directeur en vertu de la loi anti-inflation. L'une a trait à l'affaire mettant en cause le groupe des commis et des secrétaires du conseil scolaire du comté de Wentworth à Hamilton, en Ontario, et l'autre vise les concierges et le personnel d'entretien du conseil des écoles catholiques séparées du district de Sudbury.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LE CONGÉ D'ÉTÉ

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, les leaders à la Chambre et les divers meneurs du débat sur le bill C-84 ont discuté longuement et en détail de la façon de faire franchir à ce bill les étapes qui restent. Grâce à ces entretiens, nous avons abouti à certaines conclusions. La première, c'est qu'en raison de la nature des motions qui restent à l'étape du rapport, celle-ci pourrait bien prendre fin aujourd'hui, de sorte que si nous obtenions le consentement unanime, nous pourrions procéder cet après-midi à la troisième lecture; autrement, nous devrions attendre au moins à lundi. Nous en sommes également venus à la conclusion que nous aurions le temps, avant la fin de la journée de mardi, de finir le débat sur la troisième lecture. Pour nous ménager au besoin du temps supplémentaire, nous avons également envisagé la possibilité de siéger pendant deux ou trois